

**DEPARTEMENT DES
LANDES
COMMUNE DE MEES**

**Nombre de conseillers en
fonction :
19**

**Nombre de conseillers présents :
13**

**Nombre de votants
14**

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Lundi 3 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le 3 mars à 19h30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Madame Sophie IRIGOYEN, Maire**

Présents : M SOUBLIN Jean, Mme BONVALLET Hélène, MM LAFONT Gilles, BERGEY Nicolas adjoints, Mme DEBRUE Marie-Eve, Mme DELORD Alexandra, M NASSIET Vincent, GASSIS Sandra, M PEREIRA Tony, Mmes THOURY Héloïse, RAILLARD Nathalie, LARSON Christine,

Absents et Procurations M DURQUETY Didier procuration à M NASSIET Vincent

Absents : Mme HICAUBE Céline, M. OHACO Éric, Mme SERRA Charlotte, Mme FOURNIER Nelly, M PARANT Emmanuel

ORDRE DU JOUR

- Création emploi non permanent pour remplacement agent animation/atsem
- Convention de participation financière au plan pluriannuel d'investissement du service départemental du service départemental d'incendie et de secours des landes – Exercices 2025-2026-2027
- SYDEC affaire N°059729 (Route du Sablot)
- Vote des taux de fiscalité locale
- Logements sociaux :
 - Compte de Gestion 2024
 - Compte administratif 2024

- Commune
 - Compte de Gestion 2024
 - Compte administratif 2024

M Nicolas BERGEY est nommé secrétaire de séance
Début de séance : 19h30

Délibération N°1 : DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT

(pour assurer le remplacement temporaire d'agents indisponibles) (article L.332-13 du code général de la fonction publique)

Madame le Maire expose au conseil qu'il convient de créer un emploi non permanent d'adjoint d'animation ou atsem, de catégorie hiérarchique C pour assurer le remplacement temporaire d'un fonctionnaire ou d'un agent contractuel.

- Indisponible en raison de congés maladie

L'assemblée délibérante,

VU l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique,

VU le code général de la fonction publique, notamment l'article L.332-13,

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels,

Après en avoir délibéré, DECIDE :

- de créer un emploi non permanent à *temps complet* d'adjoint d'animation ou Atsem, emploi de la catégorie hiérarchique C pour le remplacement d'agents :
 - Indisponible en raison de congés maladie lors des absences des agents titulaires
- que l'agent recruté sur cet emploi sera chargé d'assurer les fonctions suivantes : adjoint d'animation ou atsem.
- que le niveau minimum requis pour postuler à cet emploi est le suivant : CAP petite enfance, BAFA souhaité
- que l'agent contractuel recruté sera rémunéré sur l'indice brut 368 correspondant au 2^{ème} échelon de l'échelonnement indiciaire du grade d'adjoint technique emploi de C.
- que le recrutement de l'agent se fera par contrat de travail de droit public conformément à **l'article L.332-13 du code général de la fonction publique**, dans la limite de la durée d'absence de l'agent remplacé,
- que l'agent contractuel ne pourra être recruté qu'à l'issue de la procédure de recrutement prévue par le décret n°2019-1414 du 19 décembre 2019, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.
- que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet,
- que Madame le Maire est chargé de procéder aux formalités de recrutement.

Délibération N°2 : ATTRIBUTION SUBVENTION D'INVESTISSEMENT AU SDIS

Le Conseil municipal,

VU la délibération du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes n°2021-058 en date du 13 décembre 2021, adoptant son projet d'établissement qui a vocation à définir les grandes orientations de l'Etablissement Public, dans le cadre de ses missions de service public sur le territoire landais.

VU le plan pluriannuel d'investissement résultant du projet d'établissement du SDIS prévoyant des besoins supplémentaires de l'ordre de 1.5 M€ annuels en investissement.

VU la concertation menée par le SDIS des Landes, avec les membres du conseil d'administration de l'Association des Maires des Landes, et l'information générale diffusée auprès de l'ensemble des élus locaux de chaque commune et EPCI du département.

VU la nécessité de sécuriser l'équilibre financier du SDIS dans un cadre pluriannuel, sur les exercices 2025,2026 et 2027.

VU la délibération n°2024-046 du Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours, en date du 1^{er} octobre 2024, appelant un financement d'investissement complémentaire auprès du bloc communal, pour un montant global de 1M€ en 2025, 1,25 M€ en 2026, et de 1,5 M€ en 2027.

VU les dispositions de la M57 et de l'article R2321-1 du CGCT

CONSIDERANT une répartition de la participation globale en fonctions des critères proportionnels, rapportés, pour chaque commune, en fonction de la population DGF (60 %) et du potentiel fiscal (40%).

CONSIDERANT l'intérêt communal que présentent les investissements en matériels et équipements du SDIS des Landes

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 7 voix pour, 4 voix contre (Jean SOUBLIN, Sandra GASSIS, Héloïse THOURY, Vincent NASSIET et 3 abstentions (Gilles LAFONT, Alexandra DELORD, Didier DURQUETY)

1°) d'attribuer une subvention d'investissement au Service Départemental d'Incendie et de Secours des Landes, d'un montant de

- 3912.29 € au titre de l'exercice 2025
- 4890.36 € au titre de l'exercice 2026
- 5868.44 € au titre de l'exercice 2027

2°) d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de participation financière pluriannuelle, présentée en pièce jointe au présent rapport.

Délibération N°3 : Affaire N° 059729 ECLAIRAGE PUBLIC RURAL

EP 014-007 RTE DU SABLLOT

VU la proposition de Madame la Maire concernant l'affaire ci-dessus

- CONSIDERANT le plan de financement ESTIMATIF reçu du SYDEC (cf. annexe ci-jointe) et dont récapitulatif ci-dessous :

RECAPITULATIF AFFAIRE 059729

Montant estimatif TTC	854 €
TVA	134 €
Montant HT	720 €
Subventions apportées par : SYDEC	396 €
COLLECTIVITE	324 €

Le paiement de la participation communale se fera sur fonds propres et sur le budget 2025.

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

- D'approuver le plan du financement estimatif du SYDEC pour l'affaire ci-dessus.

Délibération N°4 : VOTE TAUX FISCALITE DIRECTE 2025

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 avait figé les taux de taxe d'habitation (TH) 2019 jusqu'en 2022 pour permettre la suppression progressive de la TH des résidences principales.

A compter de 2023, la TH ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants de plus de deux ans. Ainsi, les communes doivent de nouveau voter le taux de TH en respectant l'application de la règle de lien avec les taux des taxes foncières.

Le vote de la taxe sur le foncier bâti (TFB) est libre sous réserve du plafond

Le taux de taxe sur le foncier non bâti (TFNB) ne peut augmenter plus vite que celui de la TFB

Le taux de TH ne peut augmenter plus vite que le taux de TFB et le taux moyen des TF

Si le taux de TFB ou le taux moyen des TF diminue alors celui de TH doit diminuer au moins dans les mêmes proportions.

Sur proposition de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal,

Vote les taux suivants pour l'année 2025 :

- Taxe Foncière bâtie (TFB) : 30.92 %
- Taxe Foncière non bâtie (TFNB) : 47.98 %
- Taxe d'Habitation (TH) : 14.00 %

Délibération N°5 : LOGEMENTS SOCIAUX

- Compte de Gestion 2024
- Compte administratif 2024

Délibération N°6 : COMMUNE

- Compte de Gestion 2024
- Compte administratif 2024

Divers :

M. Picot a assisté en tant que public au conseil municipal de ce jour

- ✚ Dans le cadre de la prospective du village, madame le Maire a invité M. Dubroca responsable de l'agence Kawabunga afin de présenter son étude pour valoriser l'espace arrière de la Mairie dit « l'ilot mairie ».

Sur présentation de schémas de cet ilot, les élus ont constaté le travail demandé et ont évoqué quelques points. Monsieur Dubroca a répondu à leurs interrogations et remarques.

- ✚ Madame Le maire informe de son contact avec l'agent de l'EPFL quant à la reprise du bâtiment de l'ancienne boulangerie, pour acquisition pleine et entière à la commune. Cependant l'acte notarié sera signé après les diagnostics immobiliers obligatoires malgré qu'aucuns travaux n'aient été réalisés.
- ✚ Vincent NASSIET informe de l'avancée des travaux au rond-point du M qui se poursuivront jusqu'à la fin du mois.
Il indique aussi que les travaux d'assainissement aux logements du presbytère seront réalisés cette semaine par le SYDEC. Les agents devront faire le raccordement se situant en intérieur dans la cour.
- ✚ Madame le Maire informe des résultats de l'étude des domaines quant à la parcelle dites des 5000 m2. Les services des domaines ont estimé celle-ci à 280 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 10%.
- ✚ Dans le cadre des demandes de subventions auprès du conseil départemental et plus particulièrement le FDAL, la commune doit réaliser une étude auprès des organismes habilités. La CCI se chargera de ce dossier.
- ✚ Marie Eve DEBRUE précise que le dossier concernant l'obtention du label Villes et Villages Fleuris est en cours ; des experts du CAUE viendront en visite pour apprécier ce qui est déjà réalisé et seront force de propositions pour étayer le dossier.
- ✚ Marie Eve DEBRUE explique que le dossier envoyé au PAYSALO pour la demande de subvention quant aux travaux des façades école/bibliothèque/proche du cimetière doit être affiner.

- ✚ Gilles LAFONT informe que les travaux de la piste voie verte ont démarré dans les Barthes
- ✚ Gilles LAFONT précise que des ouvriers devront prochainement retirer les chênes coupés du kiosque. Des devis sont en cours pour le dessouchage
- ✚ Madame le Maire indique que les sapins sur la parcelle AE45 vont aussi être retirés. Elle informe que la commission environnement doit proposer des solutions quant à la renaturation de cet espace
- ✚ Madame le Maire répond à Sandra GASSIS au sujet d'une ouverture éventuelle de classe diffusée dans le quotidien Sud-Ouest.
Effectivement Madame le Maire fut surprise de cette annonce et a contacté les services de la DSDEN. Leur réponse est mitigée car le nombre d'enfants serait approximativement de 26 élèves par classe pour la rentrée 2025-2026, ce qui éventuellement conditionnerait l'ouverture d'une classe. Cependant le CT a lieu le 18 Mars, nous n'en saurons pas plus avant.
- ✚ Sandra GASSIS évoque aussi l'article du Sud-Ouest sur les nids de cigognes sur les caténaires de la ligne du chemin ferroviaire. Madame le maire indique que le sujet est déjà en étude depuis quelques temps. Une future convention devra être signée pour déplacer ces nids sur des plateformes installés dans la commune. Gilles LAFONT précise que ces nids sont lourds et que les plateformes seront installées sur du terrain communal.
- ✚ Madame le Maire présente une vidéo du système des jougs des cloches de l'église suite à l'audit demandé. Les élus ont constaté l'ampleur des travaux à réaliser.

Fin 21h43

Secrétaire de séance
Nicolas BERGEY



Mme le Maire,
Sophie IRIGOYEN,

